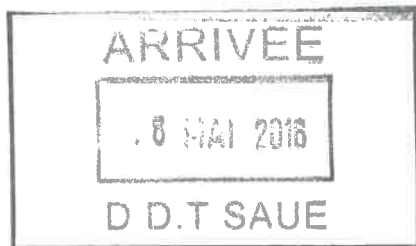


académie
Amiens

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Beauvais, le 11 Mai 2016.

L'Inspecteur d'académie
Directeur Académique des Services de l'Éducation
Nationale de l'Oise

à

Direction départementale des territoires
Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de
l'énergie
40, rue Jean Racine
BP 317
60021 BEAUVAIS cedex

A l'attention de Monsieur Stéphane CARIN

Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale de
l'Oise

Division de l'Organisation
Scolaire
Bureau de l'enseignement
du 1^{er} degré

Dossier suivi par :
Carole THIROUX

Réf. : N° 625-2015-2016

Tél. : 03.44.06.45.32
Fax : 03.44.48.67.25
Mél : ce.dosip60-div@ac-
amiens.fr

22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme commune de NOAILLES

Ref : Votre courrier en date du 08 avril 2016

Par courrier visé en référence, vous avez bien voulu me transmettre la demande de révision du PLU prescrit le 16 février 2016 pour la commune de NOAILLES.

Après avoir pris l'attache de Madame l'Inspectrice de l'Éducation nationale de la circonscription de BEAUVAIS SUD, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je n'ai aucune observation particulière à formuler sur ce projet.


Jacky CRÉPIN



DÉPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Beauvais

CANTON DE CHAUMONT-EN-VEXIN

Tél.: 03 44 03 30 61
Télécopie: 03 44 03 51 30
e-mail: mairie@noailles60.fr

MAIRIE DE NOAILLES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
NOAILLES, le 4 MAI 2016

Le Maire de NOAILLES

A

INSPECTION ACADEMIQUE de l'OISE
Circonscription de Beauvais Sud
Le Chêne Bleu
1, rue Jean Monnet
60000 BEAUVAIS

Vos réf. : 61 – 2016

Nos réf. : DB/VF/16.05.02

Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme

Dossier suivi par MC

Madame l'Inspectrice,

J'ai bien reçu votre courrier repris en référence relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme que la Commune de Noailles a prescrit en date du 16 février dernier.

Au cas où vous n'en n'auriez pas été destinataire, je vous adresse copie de la délibération du conseil municipal ayant fixé les objectifs de cette révision.

Aussi, et bien que la zone située à proximité du groupe scolaire ne soit pas affectée par cette révision, la Commission d'urbanisme en charge de ce dossier veillera à ce que cette zone demeure, tout comme les servitudes existantes, à vocation d'équipements publics.

Espérant avoir répondu à vos attentes,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'Inspectrice, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire de NOAILLES,
Benoît BIBERON